

APEDAF asbl Siège social Rue Emile Feron 153 1060 Bruxelles (Saint-Gilles) Tel. 02/644 66 77 E-mail info@apedaf.be

Bruxelles, le 29 février 2024

Cher·e·s Membres,

J'ai le plaisir de vous inviter à notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu, le vendredi 29 mars à 20h00, dans les bureaux du siège social de Bruxelles. Une occasion pour vous de visiter nos nouveaux locaux rue Emile Féron, 153 - 1060 St-Gilles dans l'environnement accueillant de la Cité des Associations.

Un accueil avec sandwiches sera organisé dès 19h30 afin de nous permettre d'échanger des idées en toute convivialité.

Nous vous rappelons que selon les statuts, les parents d'enfants sourds bénéficiant d'un suivi pédagogique ont l'obligation d'être présent.e.s ou d'être représenté.e.s.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale sera le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1er juin 2023
- 2. Présentation du rapport d'activités 2023
- 3. Présentation et approbation des comptes et bilan 2023
- 4. Rapport du vérificateur aux comptes et rapport de gestion
- 5. Décharge aux administrateurs
- 6. Elections des administrateurs

Conformément à nos statuts, Walid El Azab, Dimitri Duray et Alisson Mandiau sont sortants mais rééligibles. Nous vous rappelons que de nouveaux administrateurs sont nécessaires pour constituer et renforcer le Conseil d'administrateur actuel¹.

- 7. Présentation et approbation des projets 2024
- 8. Présentation et approbation du budget 2024

¹ Rappel des statuts : L'association doit être administrée par un organe d'administration composé de trois membres. L'organe d'administration doit être composé de parents d'enfants sourds et malentendants au moins pour le tiers.





APEDAF asbl Siège social Rue Emile Feron 153 1060 Bruxelles (Saint-Gilles) Tel.: 02/644 66 77 E-mail: info@apedaf.be 9. Divers :

- Approbation du rapport d'activités et thème de la campagne Education permanente 2024,
- Indexation des Contributions Forfaitaires,
- Approbation du thème du colloque,
- Approbation du plan de pérennisation
- ...

Que vous soyez parents d'enfants sourds et malentendants, que vous vous intéressiez au monde de la surdité ou que l'engagement associatif vous tente ? Vous êtes invité.e.s à déposer votre candidature que vous trouverez en pièce jointe.

Vous vous demandez en quoi consiste ce mandat d'administrateur et quelles sont les compétences recherchées ? Contactez-nous : <u>e.rioux@apedaf.be</u>

L'APEDAF a besoin de vous pour pérenniser ses actvités.

Une assemblée générale est un moment important dans la vie d'une association. C'est l'occasion pour chacun d'exprimer son avis sur les projets à court, moyen et long termes, de partager vos revendications, vos besoins. A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration se réunira pour attribuer les mandats de président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Afin de faciliter l'organisation de l'AG, nous vous demandons de confirmer votre présence pour le vendredi 22 mars au plus tard. Si vous ne pouvez pas être présent.e.s, renvoyez-nous la procuration qui se trouve en pièce jointe, complétée et signée.

Veuillez croire, Cher-es Membres, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

p.o

Walid EL AZAB

Edith Rioux Directrice Président

Seuls les parents en ordre de cotisation pour l'année 2023 peuvent voter².

² Est réputé démissionnaire, le membre effectif qui bénéficie d'un contrat d'aide pédagogique et qui n'assiste pas ou ne se fait pas représenter à deux assemblées consécutives.



